

Image not found or type unknown



L'huissier est passé a l'association que faire

Par **fernandez thierry**, le **09/10/2009 à 17:10**

Bonjour,rnrnNous sommes une association loi 1901 fondée il y a 4 ans. Les 3 premières années se sont bien passées mais depuis la crise nous avons perdu tous nos adhérents et maintenant nous ne pouvons plus payer nos charges. Ce jour, vers 15 h 30, l'huissier nous a remis en main propre une signification de contrainte de la part de l'URSSAF. Ne pouvant plus payer pour des raisons de trésorerie, que faire pour éviter la saisie ou pire ?rnrnJe vous remercie de votre réponse par avance.